

# Procès-verbal

**PREMIÈRE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Mercredi, le 12 janvier 2022 à 19 h**  
**Par visioconférence**

## **PRÉSENCES:**

M <sup>me</sup> Marie-Hélène Felt	Présidente (2023)
M. Arnaud Desbiens	Trésorier coopté (2022)
M <sup>me</sup> Mikchéla St-Louis	Secrétaire (2023)
M <sup>me</sup> Nadia Aubin-Horth	Administratrice (2022)
M <sup>me</sup> Laura Wilmot	Administratrice (2022)
M. Claude Turgeon	Administrateur (2023)
M. Bernard Drouin	Administrateur coopté (2022)
M <sup>me</sup> Carolle Dussault	Administratrice cooptée (2022)
M <sup>me</sup> Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district St-Louis-Sillery
M. David Weiser	Conseiller municipal, district du Plateau

## **ABSENCES :**

M <sup>me</sup> Anne Corriveau	Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy
--------------------------------	-------------------------------------------------------

## **IL Y A QUORUM**

## **AUTRES PRÉSENCES :**

M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne
M <sup>me</sup> Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 5 personnes assistent à l'assemblée.

## **1 Ouverture de l'assemblée**

Tel que convenu lors d'une assemblée précédente, M. Arnaud Desbiens, vice-président, agit à titre de président d'assemblée et ouvre la réunion à 19 h.

## **2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

SUR UNE PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Marie-Hélène Felt, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Claude Turgeon, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

## **3 Adoption du procès-verbal du 8 décembre 2021**

### **RÉSOLUTION 22-01-01**

SUR UNE PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Mikchéla St-Louis, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Nadia Aubin-Horth, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 8 décembre 2021.

### **Affaires découlant du procès-verbal**

- Les lettres de remerciement pour M. Pelletier, président sortant, et M<sup>me</sup> Villeneuve, conseillère sortante, ont été transmises.

## **4 Période d'information des membres du conseil municipal**

M<sup>me</sup> Maude Mercier-Larouche souhaite la bonne année à tout le monde et espère que la pandémie sera bientôt derrière nous.

Il n'y a rien de particulier à signaler pour le quartier en ce moment. Les activités vont reprendre prochainement. Un état des lieux concernant le tramway sera fait par le maire autour du 20 janvier.

M. David Weiser souhaite également une bonne année à tous malgré une rentrée encore marquée par la pandémie. Pour contrer la morosité de l'hiver, il rappelle que le maire lance des [défis](#) aux citoyen.nes. Le premier en date consiste à encourager les restaurateurs en se procurant des repas pour emporter, et possiblement en offrir à des personnes seules ou dans le besoin. M. Weiser souhaiterait savoir comment cela est reçu. Deux membres du conseil qui ont relevé le défi se sont régalés de sushis. L'idée est super bonne selon eux, en particulier parce qu'elle renforce le sentiment d'appartenance à une communauté.

M. Drouin voudrait en savoir davantage sur l'état des lieux annoncé pour le tramway, et si les citoyens auront l'occasion de s'exprimer. M<sup>me</sup> Mercier-Larouche rappelle que c'est un projet complexe nécessitant une bonne compréhension des enjeux et des préoccupations des citoyens. Faire l'état des lieux est une occasion de dresser les constats du projet et de recadrer les orientations. Une consultation citoyenne est toujours prévue, ultérieurement. L'acceptabilité sociale du projet est déterminante pour le nouveau conseil.

M<sup>me</sup> Mercier-Larouche n'a pas de scoop à annoncer pour la partie ouest du tramway qui concerne le quartier de Saint-Louis. C'est le souhait de la nouvelle administration d'être transparente mais aussi de se garder une certaine étanchéité, pour donner la même information à tout le monde en même temps. C'est une question d'équité. Mais elle rappelle que le conseil de quartier est privilégié puisqu'il peut compter sur deux conseillers pour discuter du projet, M.

Weiser et elle-même.

M. Turgeon aimerait souligner que les coupes d'arbres lors des travaux sur la route de l'Église et sur le boulevard Hochelaga ont supprimé un écran végétal coupe-son, ce qui a doublé le volume des bruits environnants lui parvenant. Il espère qu'on en tiendra compte lors de l'aménagement du tramway. M<sup>me</sup> Mercier-Larouche réitère qu'on tiendra compte de l'opinion des citoyen.nes pour les mesures de mitigation relatives au tramway.

## **5 Première période de questions et commentaires du public**

**Secteur de Saint-Denys** – Un citoyen revient sur la question de la sécurité routière dans le secteur de Saint-Denys. Une résolution est à venir plus tard et il fait appel aux nouveaux conseillers pour appuyer les citoyen.nes dans cette démarche. Il résume l'histoire du secteur de Saint-Denys situé à cheval sur plusieurs districts.

Ce secteur résidentiel a subi l'influence du développement immobilier en hauteur sur la route de l'Église. Le [PPU Plateau centre de Sainte-Foy](#) a contribué à régulariser les choses mais depuis, le secteur a attiré de nouveaux propriétaires et de jeunes familles. Dans un avenir rapproché, la fréquentation du secteur sera encore accrue par l'implantation de l'école secondaire anglophone.

Considérant cette densification et la présence de nombreux enfants, les résident.es souhaiteraient que l'on fasse respecter les nouvelles limites de vitesse, en particulier sur l'avenue Fournier et la rue Montreuil qui ont le désagréable usage de servir de voie de contournement pour éviter la route de l'Église. Les citoyen.nes ne sont pas contre cet usage, ils souhaiteraient qu'il se fasse sans mettre en péril la vie de leurs enfants ce que ne semble pas comprendre une majorité d'usagers qui outrepassent les vitesses permises.

On revient sur le même sujet plus loin au point 6, résolution 21-06-06, et au point 7 lors de la deuxième période de questions.

Un autre citoyen prend la parole pour déplorer qu'il n'y a pas d'école primaire francophone accessible à pied dans le secteur. L'école qui leur est attribuée, Notre-Dame-de-Foy, se trouve dans le quartier voisin de la Cité-Universitaire. Il souhaiterait voir augmenter la couverture de scolarité pour les enfants du secteur. M<sup>me</sup> Mercier-Larouche mentionne qu'elle comprend bien la problématique mais que la question des écoles est du ressort des centres de services scolaires et du gouvernement provincial.

## **6 Suivi des dossiers**

### **➤ Résolution 21-06-06 Sécurité routière secteur Saint-Denys**

M<sup>me</sup> Felt revient sur la réponse de la Ville datée du 1<sup>er</sup> décembre à l'effet qu'elle ne donnerait pas suite à la demande d'aménagements physiques visant à ralentir la circulation dans le secteur de Saint-Denys, notamment sur l'avenue Fournier et sur la rue Montreuil (résolution 21-06-06, [9 juin 2021](#)).

Le conseil est insatisfait de cette réponse et convient de recevoir une proposition de texte de résolution rédigée par des citoyens de ce quartier (M. Filiatrault et M. Ouellet) résumant leurs doléances. Le conseil s'entend pour

que des membres du c.a. du conseil (Mme Felt, M. Turgeon et Mme Aubin-Horth) rédigent une résolution sur les problèmes dans le quartier en particulier et une autre sur le problème plus général de communication entre ce service de la ville et les citoyens, qui seront présentées pour discussion au prochain conseil.

Concernant plus particulièrement la demande d'amélioration à la sécurité routière à l'entrée ouest du Parc Saint-Denys, sur la rue de la Picardie, M. Gagnon-Pelletier mentionne que la résolution 21-08-05 ([13 octobre 2021](#)) a été prise en charge à la Ville. Le conseil de quartier de la Cité universitaire ayant décliné l'offre d'être partie prenante à ce dossier, le conseil de quartier de Saint-Louis poursuit seul la requête.

### ➤ **Préparation du Mois du vélo**

M<sup>me</sup> Aubin-Horth indique que les appels d'offres de la Ville sont sortis et que des travaux routiers sont encore prévus cette année sur le chemin des Quatre-Bourgeois, sur le viaduc et jusqu'à la rue de Bar-le-Duc. Comme c'était le cas l'été dernier, il n'y aura donc pas de lien est-ouest praticable pour les cyclistes lors de la saison cycliste 2022. Il sera toutefois possible de traverser le viaduc en marchant à côté de son vélo.

Parmi les appels d'offres, elle signale également des avancées de trottoirs aux abords des écoles et du parc Saint-Benoît (dans le quartier voisin).

Concernant le [Mois du vélo](#), l'événement revient encore cette année sous l'égide d'Accès transports viables. On prévoit l'installation au centre-ville d'un grand chapiteau où se tiendront différentes activités (promenades cyclistes avec musique et prestation, courses de vélo-cargo, conférences, kiosques d'information, etc.).

Tous les conseils de quartier ont été invités à une présentation et ont été sollicités pour organiser des activités ponctuelles dans leur quartier. Une personne du quartier du Plateau a proposé de créer des parcours par exemple entre une école et la bibliothèque Monique-Corriveau ou la piscine Sylvie-Bernier et de faire ces parcours avec des cyclistes moins expérimentés. Les élus municipaux pourraient également faire des parcours comme la bande cyclable du chemin Saint-Louis.

M<sup>me</sup> Aubin-Horth est disponible pour recueillir d'autres idées et en faire part à Accès transports viables qui a les ressources pour accompagner les conseils de quartier dans leurs suggestions d'activités.

M<sup>me</sup> Felt mentionne qu'on pourrait inciter les enfants et leurs familles à venir à vélo à l'école. L'idée a déjà été suggérée et M<sup>me</sup> Aubin-Horth s'informerait sur ce qui peut être fait dans Saint-Louis sur le modèle des «petites roues».

M. Drouin se demande s'il serait possible de réserver, pendant le mois du vélo, un côté du trottoir du boulevard Hochelaga pour la traversée de l'autoroute Henri IV par les cyclistes. M<sup>me</sup> Aubin-Horth en doute parce que les trottoirs sont interdits aux cyclistes sauf exception.

Au sujet de l'absence de lien est-ouest, M. Gagnon-Pelletier rappelle qu'une résolution a été prise le [9 juin 2021](#) (21-06-07) demandant à la Ville de reconstruire une passerelle de mobilité active au-dessus de l'autoroute Henri-IV pour remplacer celle démantelée par le ministère des Transports lors des travaux sur Henri-IV.

➤ **Autres dossiers**

**1. Avenue des Hôtels** – M<sup>me</sup> Felt signale son inconfort à circuler à pied ou à vélo sur l'avenue des Hôtels. C'est un axe cyclable, il n'y a pas de trottoirs et les voitures circulent vite. Il y aura des réaménagements éventuels par le ministère des Transports du Québec mais il n'est même pas certain que la sécurité soit assurée pendant les travaux et suite à la mise en place des murets de béton prévus. Des efforts devraient être faits dès cet été pour garantir la sécurité des piétons et cyclistes.

M<sup>me</sup> Aubin-Horth mentionne que le problème a déjà été signalé, avec photos à l'appui, dans le [document](#) que le conseil a déposé à la Ville concernant la mobilité active.

**Avenue des hôtels**

Le secteur de l'aquarium desservi par l'avenue des Hôtels n'est pas accessible à pied, à moins de marcher dans l'accotement sans aucune protection sur la moitié de la distance entre le chemin St-Louis et l'aquarium (photo 1). La bande cyclable est insuffisante comme protection. Elle n'est pas assez large et de toute façon les citoyens qui circulent en voiture roulent déjà à la vitesse « autoroute » vers laquelle ils se dirigent. Les supports à vélo à l'aquarium sont placés au fond du stationnement, loin des regards vigilants. Le secteur nord de l'avenue des Hôtels qui est le prolongement de cette route, est aussi un secteur impossible à utiliser à pied de façon sécuritaire (photo 2).



Dans l'immédiat, une proposition de résolution est soumise à la discussion puis entérinée.

**RÉSOLUTION 22-01-02**

**Concernant une demande à la Ville pour améliorer le plus rapidement possible la sécurité des piétons et cyclistes sur l'avenue des Hôtels dans le quartier de Saint-Louis**

ATTENDU QUE la section de l'avenue des Hôtels au sud du chemin Saint-Louis est un lien important pour les piétons et cyclistes, incluant de nombreuses familles qui utilisent la piste multifonctionnelle du Corridor du littoral ou qui visitent l'Aquarium du Québec ;

ATTENDU QUE cette section est très empruntée par des véhicules de toutes sortes, incluant des autobus et des camions, car elle mène à la Promenade Champlain et aux ponts Pierre Laporte et de Québec ;

ATTENDU QUE cette section, très pentue, est dépourvue de trottoirs ;

ATTENDU QUE cette section est bordée par des bandes cyclables trop étroites et en mauvais état pour permettre aux cyclistes et piétons de se déplacer de façon sécuritaire et qu'au contraire, elles peuvent donner la fausse impression aux conducteurs qu'ils sont dispensés de respecter la distance de dépassement réglementaire ;

ATTENDU QUE le conseil de quartier de Saint-Louis a déjà sensibilisé la Ville à cette problématique, avec photos à l'appui, dans le [document](#) qu'il a déposé le 14 mars 2021 dans le cadre de la consultation sur la Vision de la mobilité active de la Ville ;

**SUR UNE PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Marie-Hélène Felt DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Nadia Aubin-Horth, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE** le conseil de quartier de Saint-Louis demande à la Ville de Québec de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des déplacements piétons et cyclistes sur la section de l'avenue des Hôtels située entre le Chemin Saint-Louis et le Corridor du littoral. De plus, étant donné la dangerosité de la situation actuelle, le conseil de quartier de Saint-Louis demande que ces mesures soient prises immédiatement et ce, même si une réorganisation de l'ensemble du secteur au nord des ponts est prévue dans les prochaines années.

**Passerelle au-dessus de l'autoroute Henri IV** - M<sup>me</sup> Felt revient sur le projet de lettres en cours en lien avec la passerelle sur Henri IV, tel que mentionné dans le PV de septembre 2021.



M. Drouin rappelle que ce projet de lettre visait à trouver des appuis dans la démarche du Conseil de quartier pour obtenir la reconstruction d'une passerelle. Il précise qu'aucune lettre n'a encore été envoyée à ce jour.

M. Gagnon-Pelletier souligne que le procès-verbal du conseil de quartier du Plateau daté du [28 septembre 2021](#) indique que M. Normand, l'ancien conseiller du district, a mentionné en mai dernier qu'une nouvelle passerelle allait être érigée mais sans donner plus de détails.

Cette information a été confirmée par M. Gagnon-Pelletier au lendemain de la présente assemblée. L'étude de faisabilité sera complétée ce printemps et la nouvelle passerelle devrait être accessible au plus tôt en 2023.

**2. Parc sur la route de l'Église** – M<sup>me</sup> Dussault revient sur le refus de la Ville de créer un parc à l'angle de la route de l'Église et du boulevard Hochelaga comme le demandait le conseil de quartier en [juin dernier](#) (résolution 21-06-

24). La réponse était en effet qu'aucun parc n'est prévu à cet endroit dans le [PPU](#) qui vise plutôt la densification du secteur par du développement résidentiel, possiblement agrémenté par des placettes vertes.

Considérant les pertes récentes et importantes de canopée lors du réaménagement de la route de l'Église et du boulevard Hochelaga, M<sup>me</sup> Dussault revient à la charge avec une nouvelle résolution demandant à la Ville de modifier le zonage et de tenir une consultation publique. Une discussion s'en suit. La proposition est amendée puis entérinée.

### **RÉSOLUTION 22-01-03**

#### **Concernant une demande à la Ville pour modifier le zonage et tenir une assemblée publique de consultation pour la création d'un parc à l'angle de la route de l'Église et du boulevard Hochelaga**

ATTENDU QUE le [bilan 2015-2020](#) de la Vision de l'arbre de la Ville de Québec a montré un recul des indices de canopée dans les quartiers de Saint-Louis et de Cité universitaire ;

ATTENDU QUE des centaines d'arbres matures ont été coupés au cours des dernières années pour le réaménagement de la route de l'Église et, plus récemment, du boulevard Hochelaga;

ATTENDU QUE le conseil de quartier de Saint-Louis a déposé une résolution en [juin 2021](#) (# 21-06-05) demandant à la Ville la création d'un parc à l'angle de la route de l'Église et du boulevard Hochelaga sur le lot vacant 2012238 situé dans la zone 33229Mc ;

ATTENDU QUE la Ville de Québec a signifié au conseil de quartier en décembre 2021 que ce type d'aménagement n'est pas prévu au [PPU Plateau centre de Sainte-Foy](#), réponse qui ne tient pas compte de l'ampleur des besoins d'espaces verts de ce secteur soumis à une forte densification et minéralisation ;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement peut mandater le conseil de quartier afin d'obtenir un avis sur un projet nécessitant une modification au zonage et tenir l'assemblée publique de consultation publique requise à cet effet ;

ATTENDU QUE la Ville de Québec peut saisir l'opportunité d'agir en conformité avec ses objectifs de canopée en créant un espace vert sur un terrain qui lui appartient ;

ATTENDU QUE le conseil de quartier de Saint-Louis est très sensible à la protection de la canopée urbaine pour la santé et le bien-être de ses résidents ;

**SUR UNE PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Carolle Dussault DUMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Laura Wilmot, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Saint-Louis demande au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge :**

- d'élaborer un projet de modification au règlement de zonage (zone M33229Mc) afin de pouvoir y créer un parc à même le lot 2012238 ;

- de confier au conseil de quartier de Saint-Louis le mandat de tenir une assemblée publique de consultation afin que les citoyen.nes puissent exprimer leur opinion sur ce projet de modification.

### 3. Parc Saint-Louis-de-France – M<sup>me</sup> Felt a noté l'automne dernier un marquage au sol, passant sur des racines des arbres du parc Saint-Louis,



situé sur la rue du Sieur-d'Argenteuil. Elle a appris par la suite, au comité de voisinage de la Maison des aînés, que ce marquage était en lien avec des travaux électriques réalisés par Hydro-Québec pour la Maison des Aînés de Sainte-Foy, et qu'aucun des arbres n'était menacé.

M<sup>me</sup> Felt a également noté que la Ville avait procédé à la plantation de nouveaux arbres dans le parc. Elle souhaiterait soumettre aux membres du conseil une résolution de remerciement

à ce sujet.

## RÉSOLUTION 22-01-04

### Concernant la plantation d'arbres dans le parc Saint-Louis-de-France

ATTENDU QUE le [bilan 2015-2020](#) de la Vision de l'arbre de la Ville de Québec a montré un recul de l'indice de canopée dans le quartier de Saint-Louis ;

ATTENDU la coupe massive de dizaines d'arbres matures pour la construction de la Maison des Aînés de Sainte-Foy sur le terrain adjacent au parc Saint-Louis-de-France, et la mobilisation citoyenne qui s'en est suivie ;

ATTENDU l'importance de la forêt urbaine pour la santé et le bien-être de la population ;

SUR UNE PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Marie-Hélène Felt, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Nadia Aubin-Horth, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU par le conseil de quartier de Saint-Louis de saluer la plantation de jeunes arbres par la Ville de Québec dans le parc Saint-Louis-de-France, entre la route de l'Église et la rue du Sieur d'Argenteuil, et d'encourager tout effort de la Ville visant l'amélioration de la canopée dans l'ensemble du quartier.

## 7 Deuxième période de questions et commentaires du public

**Parc Saint-Denys** – M. Ouellet, ancien administrateur du conseil de quartier revient sur le dossier du Parc Saint-Denys et de la rue de la Picardie (voir le procès-verbal du [8 décembre 2021](#)). Un citoyen ajoute que cet hiver une glissade a été faite par les citoyens sur le terrain vacant adjacent, ce qui contribue à

augmenter la circulation de jeunes familles sur la rue de la Picardie.

M. Ouellet mentionne qu'on est toujours en attente d'une réponse de la Ville concernant la résolution 21-08-05 ([13 octobre 2021](#)) et qu'advenant une fin de non-recevoir, les porteurs du dossier entreprendront d'autres mesures.

**Respect des limites de vitesses** - Un citoyen signale que selon lui la moitié des automobilistes ne respectent pas les nouvelles limites de vitesse. Il soupçonne une forme de résistance au récent changement des limites de vitesse dans les quartiers résidentiels.

M. Weiser rappelle que le 311 est le meilleur endroit pour rapporter toute problème comme les excès de vitesse. Cela est d'autant plus important que la Ville tient compte du volume des appels dans la priorisation de ses interventions ainsi que dans l'évaluation de ses résultats.

Une longue discussion s'ensuit sur les raisons de la délinquance des automobilistes et sur les mesures correctives les plus appropriées pour faire respecter les limites de vitesse.

M<sup>me</sup> Aubin-Horth rappelle que le conseil de quartier a produit plusieurs résolutions et mémoires sur le sujet et que les changements structuraux comme les saillies de trottoir semblent être les plus efficaces. Quant aux dos d'âne souvent considérés comme efficaces et peu coûteux, M<sup>me</sup> Mercier-Larouche rappelle qu'ils ne sont plus en usage dans la Ville pour ne pas nuire aux véhicules d'urgence.

**Déneigement des trottoirs** – Le sujet des trottoirs mal déneigés ayant été maintes et maintes fois rapporté par le conseil de quartier, M. Turgeon tient à féliciter la Ville pour l'exceptionnelle qualité du déneigement des trottoirs dans le quartier de Saint-Louis cet hiver, y compris sur l'avenue Fournier, longtemps exclue du programme de déneigement des trottoirs.

## 8 Divers

### • Correspondance

- Une demande venant de Beauport pour des informations sur les affiches déployées par le conseil de quartier dans le cadre de son projet de sécurité routière l'été dernier.

- Un courriel d'un citoyen s'inquiétant de la qualité de la glace sur la patinoire de Saint-Louis. L'information obtenue est que l'employé qui s'occupait de la patinoire est parti à la retraite et que son remplaçant a éprouvé quelques difficultés initiales, mais le problème semble maintenant réglé.

### • Secrétariat

M<sup>me</sup> Saint-Louis souhaiterait qu'on désigne un nouvel administrateur pour le Drop Box en remplacement de M. Pelletier. M<sup>me</sup> Felt prend la relève.

- Trésorerie

#### RÉSOLUTION 22-01-05

**Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 12 janvier 2022**

SUR UNE PROPOSITION DE M. Claude Turgeon, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Marie-Hélène Felt, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser un paiement de 100 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 12 janvier 2022.

#### 9 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, M Desbiens lève l'assemblée à 21 h 10. La prochaine assemblée aura lieu le 9 février 2022.

*M<sup>me</sup> Marie-Hélène Felt*

Présidente

*M<sup>me</sup> Mikchela St-Louis*

Secrétaire